

marquées de bleu, forment partie du système, et ces lignes et stations déjà ont rendu de grands services aux intérêts maritimes. Elles comprennent :

1<sup>o</sup> La ligne télégraphique qui court le long de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Matane.

2<sup>o</sup> La ligne qui unit Québec à Murray Bay.

3<sup>o</sup> La ligne qui joint Matapédia à la Rivière-au-Renard, sur la côte de Gaspé : C'est de ce dernier point que presque tous les steamers océaniques sont signalés, soit en montant soit en descendant.

4<sup>o</sup> La ligne télégraphique dans l'île du Prince-Edouard, par laquelle on est informé des naufrages survenus sur les côtes de l'île, mais non sans une perte notable de temps, parce que la ligne n'atteint pas les promontoires sur lesquels ont lieu presque tous les naufrages.

5<sup>o</sup> La ligne qui va joindre la rive nord du Cap Breton.

6<sup>o</sup> La ligne de Pointe-au-Basque.

7<sup>o</sup> La ligne de Saint-Pierre Miquelon.

Je me propose, par mon projet, d'ajouter à ces lignes en opération, tous les lignes marquées en rouge sur la carte, savoir :

1. Une ligne de Matane à la Rivière-au-Renard, distance de 185 milles, pour combler la lacune existante entre ces deux endroits.

On verra qu'aussitôt cette ligne complétée, la rive Sud de golfe Saint-Laurent et la côte Nord de la Baie des Chaleurs seront ceintes par un fil télégraphique non-interrompu.

2<sup>o</sup> Une ligne qui atteindrait les Iles de la Magdeleine, le Rocher-aux-Oiseaux devant être spécialement compris dans ce système, avec des stations dans les ports principaux de ces Isles, soit de l'île du Prince-Edouard soit du Cap Breton. Le but pourrait également être atteint par l'une ou l'autre voie, mais après mûre réflexion, je suis porté à croire que la communication établie par le Cap Breton offrirait de plus grands avantages.

3. Une ligne sous-marine, partant de l'Anse au Griffon sur la côte de Gaspé et s'étendant jusqu'à la pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti et courant ensuite le long de la côte sud de cette île jusqu'à la pointe de l'est d'un côté et jusqu'à la pointe ouest de l'autre.